

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Benoit PIARD, Jocelyne CART-LAMY, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, David COLANGE, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Michel GOYARD, Corine PACOREL, Mikaël REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absents : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Joël GINDRE.

Absent excusé : Régis MOREAU (a donné pouvoir à C. BRUNEEL).

Secrétaire de séance : David COLANGE.

Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire à l'ordre du jour, le point suivant, proposé par M. le Maire :

- Régularisation vente de terrain / Entreprise GOYARD.

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Mme Corine PACOREL a bien pris note du vote du Conseil concernant la parcelle 777 qui jouxte sa propriété ; elle suggère que, si cette bande de terrain est un accès piétons, l'accès pourrait être fermé aux véhicules à moteur.

Le compte-rendu du 09 février 2018 est approuvé à l'unanimité

2) Vote du Compte Administratif 2017

- Le Compte administratif du Budget principal se présente de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		257 367.69		28 529.52
Opérations de l'exercice	814 079.06	916 248.30	939 205.59	626 054.08
TOTAUX :	814 079.06	1 173 615.99	939 205,59	654 583.60
Solde Restes à réaliser				7 710.00
TOTAUX CUMULES		359 536.93	276 911.99	

L'excédent de clôture s'élève donc à 82 624.94 €.

L'important déficit d'investissement s'explique par le fait qu'une partie des travaux a été réalisée et les subventions sont en cours de versement. La TVA avancée sur les travaux sera récupérée début 2018 et sera plus importante que les années passées (+ de 100 000 €).

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2017 de Nanchez est voté à l'unanimité des membres présents.

- **Le Compte administratif / Budget Assainissement se présente ainsi qu'il suit :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		198 835,35	7 385,30	
Opérations de l'exercice	34 897,09	51 600,14	40 090,70	39 226,85
TOTAUX	34 897,09	250 435,49	47 476,00	39 226,85
Résultats cumulés		215 538,40	8 249,15	

L'excédent de clôture est de 207 289.25 €.

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif ASSAINISSEMENT 2017 est voté à l'unanimité des membres présents.

- **Compte Administratif / Budget Lotissement**

Aucune écriture comptable n'a été réalisée en 2017. Par conséquent, seuls les résultats de clôture de l'année précédente sont reportés, soit :

- Déficit de fonctionnement reporté : 48 390.32 €
- Excédent d'investissement reporté : 100 000.00 €
- Résultat de clôture fin 2017 : 51 609.68 €

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif LOTISSEMENT 2017 est voté à l'unanimité des membres présents.

3) Comptes de gestion du Trésorier

Les comptes de gestion 2017 du Trésorier, pour les différents budgets, présentent les mêmes montants de dépenses et de recettes, en investissement et en fonctionnement et les mêmes reports que les comptes administratifs respectifs ; les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

4) Vote des 4 taxes

En 2017, le Conseil Municipal, dans l'optique d'uniformiser les taux d'imposition des habitants de Nanchez, avait opté pour un échelonnement dans le temps, à savoir :

- 3 ans pour uniformiser la taxe d'habitation
- 5 ans pour le foncier bâti et la CFE (cotisation foncière des entreprises)
- 12 ans pour le foncier non bâti.

Pour 2018, le Conseil Municipal décide de poursuivre le lissage des taux pour arriver aux taux-cible déterminés en 2016 par les services fiscaux.

Les taux 2018 seront les suivants :

	Taux cibles fournis par services fiscaux	Taux Prénovel 2018	Taux Chauv 2018
Taxe habitation	14.08	13.91	14.36
Taxe foncière bâti	7.20	6.50	8.59
Taxe foncière non bâti	14.02	7.61	22.19
CFE (entreprises)	11.88	11.21	13.69

5) Budgets Primitifs 2018

Budget communal : Aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, les crédits ont été un peu contraints en tenant compte néanmoins, des travaux qui sont engagés. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affecté en recette d'investissement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 668 200 €.

La section d'investissement prévoit les crédits à hauteur de 1 298 992 € pour la poursuite des acquisitions de terrains pour la réserve naturelle de Nanchez, la fin des travaux des cimetières, les travaux du Chalet des Janiers et, de la même manière que les années précédentes, des travaux pour maintenir les bâtiments et voiries en état.

Concernant l'état de la dette, 2 emprunts ont échus en 2017, 2 se terminent en 2018. Fin 2018, il restera 6 emprunts dont un échoit fin janvier 2019.

Un montant d'emprunt de 365 000 € est inscrit au BP mais la collectivité fera le maximum pour ne pas y recourir.

Budget Assainissement : Les écritures qui figurent au budget Assainissement correspondent aux recettes de surtaxe versées par la SOGEDO, aux remboursements de l'emprunt et aux amortissements des travaux et des subventions reçues pour ces travaux.

Pas de remarque significative pour ce budget, si ce n'est le versement de 16 654 € en investissement pour équilibrer la section à 49 417 €, dont 22 395 € de remboursement du capital des emprunts. Il n'est pas prévu de travaux particuliers.

Budget Lotissement : Aucune écriture comptable réalisée en 2017 ; les montants des crédits ouverts en 2017 sont reconduits en 2018.

Les 3 budgets ont été adoptés, séparément, à l'unanimité.

6) Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal entérine la destination de l'excédent de fonctionnement 2017 du Budget communal tel qu'il a été proposé dans l'élaboration du Budget Primitif : Sur les 359 536.93 € d'excédent de fonctionnement, 276 911.99 € sont affectés en investissement, le reste étant repris en excédent de fonctionnement.

Pour le budget Assainissement, le déficit de 8 249.15 € est couvert et le reste de l'excédent (207 289.25 €) est repris en recette de fonctionnement.

7) Délégués communaux au Parc Naturel Régional

Compte tenu d'un changement de statuts au niveau du PNR, la nouvelle législation sur la représentation des communes s'applique et Nanchez, compte tenu de sa population, n'a plus droit qu'à un délégué titulaire et un délégué suppléant. Sont désignés : Yvan AUGER, titulaire ; Laurianne SCHOFF, suppléante.

8) Convention avec le SIDEC

Le SIDEC, considérant qu'il remplissait une mission de service public administratif auprès des collectivités membres du syndicat et à ce titre, non assujetti à la TVA, a dû préciser les termes de la convention qu'il propose aux communes-membres.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé par le SIDEC et prend note de la cotisation 2018 : 4 472 €, pour l'informatique de gestion, le système d'information géographique et le CLOUD qui permet d'avoir accès aux logiciels aussi bien depuis Chaux-des-Prés que de Prénovel.

9) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour faire face à une baisse de la trésorerie, dans l'attente de la réception des subventions et du FCTVA, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme JANIER-DUBRY) décide de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier et précise que celle-ci ne sera utilisée qu'en cas de besoin (retard de versement des subventions).

10) Vente de terrain à l'entreprise GOYARD

De longue date, la Commune avait accepté de vendre à l'entreprise GOYARD, les parcelles ZB 154, 148 et 150 (terrains en talus) d'une superficie de 5 370 m², ainsi que la parcelle 152 (1 695 m²), en contrepartie de travaux réalisés sur la commune.

Or, à l'époque, pour que la vente puisse se faire, il aurait fallu lancer une enquête publique.

La législation ayant évolué, l'entreprise souhaite régulariser et acheter ces terrains.

A cette occasion, parce qu'elle manque d'aisance pour son activité, la société souhaiterait également acheter environ 540 m² de la parcelle 153 (à l'ouest de ses bâtiments).

Michel GOYARD, après avoir retracé l'historique et exposé sa demande, sort et ne prend pas part au vote.

Pour régulariser cette situation, le Conseil Municipal accepte de vendre à l'entreprise GOYARD, les parcelles ZB 154, 148, 150 et l'entreprise cède à la Commune, la parcelle ZB 157 (240 m² en bord de route, joignant 2 petites parcelles communales). Pour ces terrains, la vente est consentie à 0.50 € le m².

Pour la parcelle ZB 152 et les 540 m² de la parcelle ZB 153, le Conseil fixe le prix de vente à 3 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Nanchez, le 28 mars 2018.

Le Maire,
Yvan AUGER